

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 12 août 2019.

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi le 12 août 2019 à dix-huit heures trente (18h30), à la salle du conseil du Centre communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M^{me} Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;
M^{me} Lise Blackburn, conseillère au district no 4;
M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 5
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Signification de l'avis de convocation;
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 Octroi d'un mandat au groupe MSH, relevés topographiques et support pour la demande de subvention – Réfection des infrastructures de la 3^e Rue Nord;
- 5.0 Présentation d'une demande d'aide financière au Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) – Réfection des infrastructures de la 3^e Rue Nord;
- 6.0 Octroi d'un mandat à M. Stéphane Audet, paysagiste, conception d'un plan d'aménagement pour le circuit d'entraînement pour aînés;
- 7.0 Affaires nouvelles:
 - 7.01
 - 7.02
 - 7.03
 - 7.04
- 8.0 Période de questions;
- 9.0 Levée de la séance spéciale.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance spéciale.

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tel que le stipule l'article 153 du Code Municipal, Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

R. 2019-156 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier.

De laisser ouvert ledit item "Affaires nouvelles".

Adoptée

R. 2019-157 OCTROI D'UN MANDAT AU GROUPE MSH, RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES ET SUPPORT POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 3^E RUE NORD

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay de mandater la firme d'ingénieur MSH pour la réalisation de relevés topographiques et de support pour la demande de subvention pour la réfection des infrastructures de la 3^e Rue Nord pour la somme de 12 500 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service professionnels no : SI-19_087_ANSFIMEAU1.

Adoptée

R. 2019-158 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU) – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 3^E RUE NORD

ATTENDU que la municipalité de l'Ascension de N.-S. a pris connaissance du Guide sur le programme FIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

APPUYÉE par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle confirme bien comprendre toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet, qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère et qu'elle s'engage à toutes les respecter;

Que la municipalité confirme que les travaux seront réalisés et complétés selon les modalités du programme et qu'elle assume toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la municipalité confirme qu'elle accepte d'assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toutes les directives de changements;

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

Adoptée

R. 2019-159 OCTROI D'UN MANDAT À M. STÉPHANE AUDET, PAYSAGISTE, CONCEPTION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT POUR LE CIRCUIT D'ENTRAÎNEMENT POUR ÂÎNÉS

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Madame la conseillère Lise Blackburn, d'accorder un mandat pour la conception d'un plan d'aménagement pour le circuit d'entraînement pour aînés à M. Stéphane Audet, paysagiste pour la somme de 3 000 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est traité à cet item.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

R. 2019-160 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 19h15.

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et secrétaire-trésorier